Postulat

Combattre activement la discrimination à l'embauche des migrant-e-s

Une étude du Forum Suisse des Migrations dans le cadre du PNR 43, (Fibbi, Kaya, Piquet 2003) met en évidence que pour certains groupes de la population immigrée, surtout pour les ressortissants de pays non membres de l'UE et des pays en développement, des facteurs liés à l'origine jouent un rôle important et favorisent une discrimination à l'embauche de jeunes issus de la migration.

Cette étude a été réalisé selon une méthode élaborée par le Bureau international du travail (BIT) et permet des comparaisons internationales. La méthode consiste à envoyer des postulations fictives en réponse à des offres d'envoi (niveau de qualification CFC). Toutes les candidatures sont équivalentes. Le profil est celui d'élèves avec un parcours scolaire linéaire et sans retard, avant fait toute leur scolarité en Suisse (et au bénéfice d'un permis C pour les étrangers). Des dossiers similaires ont donc été envoyés, mais avec des noms différents. Pour la Suisse romande, les patronymes choisis correspondaient aux nationalités suivantes : Suisse, Portugal, ex-Yougoslavie albanophone. En Suisse alémanique, la candidature portugaise était remplacée par une candidature turque (ceci pour respecter la "constellation migratoire", différente dans les deux régions linguistiques). Dans un deuxième temps, on a comparé le nombre de fois où les jeunes étrangers étaient convoqués à un entretien d'embauche au même résultat obtenu par le candidat suisse.

On estime qu'il y a discrimination significative à partir d'une différence supérieure à 15%. Les chiffres obtenus sont les suivants :

En Suisse romande: Portugal 10%, ex-Yougoslavie albanophone 24%; en Suisse alémanique: Turquie 30 %, ex-Yougoslavie albanophone 59%

En comparaison internationale avec des pays de l'Union Européenne, la discrimination envers les Portugais est basse. Par contre, la discrimination des Turcs et des ressortissants albanophone d'ex-Yougoslavie est très élevée. L'Allemagne, où la population immigrée d'origine turque est nettement plus nombreuse qu'en Suisse, enregistre par exemple un taux de discrimination bien inférieure. Cette discrimination est jugée "normale" au nom de la "préférence nationale". Cette attitude est jugée adéquate, même si elle conduit à des décisions discriminatoires, puisque le futur employeur n'a pas pu comparer le dossier du jeune suisse/suissesse au dossier du migrant-e, celui-ci/celle-ci n'ayant même pas été convoqué en entretien.

Cette étude démontre que la discrimination à l'embauche est un phénomène réel en Suisse quantitativement très important, qui frappe avant tout les jeunes originaires de pays extra-communautaires en dépit de leur scolarisation réussie en Suisse. Ces pratiques vont à l'encontre du principe d'égalité de traitement, principe sur lequel repose une intégration sociale des personnes d'origine étrangère dans une société démocratique.

Une étude qui vient d'être publiée par la Société suisse des employés de commerce (SEC) démontre en particulier que les jeunes étrangers ont nettement plus de chance de trouver une place d'apprentissage s'ils peuvent rester anonymes lors de la

première phase de leur candidature. La SEC recommande dès lors d'étendre à toute la Suisse la pratique de la candidature anonyme pour des places d'apprentissage.

La lutte contre la discrimination à l'embauche des migrant-e-s entre dans le champ d'application de La loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007, tel qu'il est défini à ses articles 1 à 3. De surcroît, l'article 7 al. let, q de la Loi cantonale vaudoise sur l'emploi (LEmp), entrée en vigueur au premier janvier 2006, donne la compétence à la Commission cantonale tripartite pour l'emploi de lutter contre toute forme de discriminations dans le domaine de l'emploi.

Les postulant-e-s demandent au Conseil d'Etat vaudois de soumettre un rapport sur au Grand Conseil pour définir une politique publique de lutte contre les discriminations à l'embauche en raison de l'origine nationale (qui peut se traduire dans le nom et le prénom de la personne) ou de la couleur de la peau. Ensuite il est demandé au gouvernement de proposer un certain nombre de mesures, tant dans les administrations publiques, cantonale et communale, que dans le secteur privé, pour tenter de limiter, si possible de supprimer, ces discriminations.

Dans ce cadre, les propositions suivantes doivent notamment être examinées:

- conditionnalité dans l'accès aux marchés publics
- mesures actives de prévention de la discrimination, comme l'examen critique des professions interdites aux étrangers ainsi que de l'exigence de la nationalité pour l'exercice de certains emplois dans l'administration
- l'examen critique des procédures de recrutement, en particulier en lien avec les Offices régionaux de placement
- déclarations publiques dans les CCT et les règlements d'entreprise
- amélioration des qualifications des migrant-e-s
- reconnaissance des diplômes étrangers
- actions de sensibilisation auprès des entreprises
- soutien aux victimes de discrimination à l'embauche
- campagne publique d'information.

Le 30 septembre 2008

Jean-Michel Dolivo, AGT (POP&Gauche en mouvement – solidaritéS)

demande renvoi immédial au CE et souhaite de religiones

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

)	
Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Ducommun Philippe
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chatelain André	Durussel José
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chevalley Edna Educa Charalle	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bally Alexis	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bavaud Sandrine	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttmann Martine
Bernhard Maximilien	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Berseth Verena	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bolay Guy-Philippe	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonjour Eric	Debluë François	Gay Vallotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Delacour André	Glardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix
Brélaz François	Deriaz Philippe	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Dind Claudine	Grognuz Frédéric
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 29 janvier 2008

		-
Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mossi Michele	Savary Marianne
Jungciaus Delarze Suzanne	Mouguin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kohli Dominique	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise (Isse Calas	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nigolas און שייאית ביין	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas // // // Pall	Zwahlen Pierre
	Sh sh was	